

Tarifs 2021/2022

Les tarifs mensuels sont calculés sur la base de 10 mois.

Contribution des familles à la scolarité

Tarifs mensuels sur la base de 10 mois calculés en fonction du **quotient familial (QF)** obtenu en divisant le revenu fiscal de référence par le nombre de parts selon les modalités suivantes :

A Noter : l'assurance scolaire est incluse dans les tarifs de la contribution familiale.

Tarif A QF inférieur à 8000 € 92€	Tarif B QF entre 8000 € et 20000 € 107€	Tarif A QF inférieur à 8000 € 92€
--	--	--

Pour déterminer l'appartenance aux tranches **A** et **B**, les familles devront fournir une copie du **dernier avis d'imposition**. Pour les situations de garde alternée, concubinage... **un avis de chacun des parents est exigé. Par défaut, le tarif de la tranche C s'appliquera automatiquement.**

Aucune réclamation ne sera acceptée après la clôture de l'exercice comptable au 31.08.2022.

L'établissement s'engage à respecter la confidentialité des informations transmises.

Réduction famille nombreuse : 50% sur la contribution familiale du 3^{ème} enfant et gratuité pour le 4^{ème}.

Restauration scolaire

* Subvention : **La Ville d'Antibes verse une subvention de 1,20 € par repas pour les élèves de l'école résidant dans la commune.** Cette subvention doit faire l'objet d'un vote formel du Conseil Municipal pour être reconduite d'année en année. La prise en compte de cette subvention, si elle est accordée par la commune, se fera **au terme de chaque trimestre.**

Demi-pension Tarif mensuel sur la base de 10 mois 105€	Externat Tarif pour un repas 8€30
---	--

Garderie et étude

Garderie du matin 7h30-8h30 46€	Etude ou garderie courte 16h30-17h45 56€	Etude ou garderie longue 16h30-17h45 76€	Etude surveillée collège 16h30-17h45 46€
--	---	---	---

Frais annuels annexes

Cotisations diverses Montant annuel 77€	Acompte inscription et réinscription Montant déduit de la facture annuel 150€	Frais de dossier Frais fixe et non remboursable 45€
--	--	--